

TECHNOFIRST

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 3.380.873 euros
Siège social : 48, avenue des Templiers Parc Napollon - 13676 Aubagne Cedex
RCS 379 099 443 Marseille

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2015
RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31
DECEMBRE 2014**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire, en application des statuts et des dispositions du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Afin de vous donner une meilleure connaissance de la vie de notre Société au cours du dernier exercice, nous avons rédigé le présent rapport lors d'une séance du conseil d'administration en date du 12 mai 2015.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées.

Le rapport de gestion ainsi que les comptes annuels et les autres renseignements s'y rapportant, le rapport général de votre commissaire aux comptes ainsi que son rapport spécial et, d'une manière générale, tous les documents prévus par la législation et la réglementation en vigueur ont été mis à votre disposition au siège social, dans les conditions et délais prévus par la loi afin que vous en preniez connaissance.

A l'issue de la lecture du rapport de gestion, il vous sera donné lecture des rapports du commissaire aux comptes qui vous permettront également de compléter votre information.

I. ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE – PROGRES – DIFFICULTES – PERSPECTIVES D'AVENIR

1.1. Activité de la Société au cours de l'exercice écoulé

Notre Société a, au cours de l'exercice écoulé, travaillé sur les axes suivants :

- L'amélioration de notre produit NoVACS en passant du NoVACS 3.7 au NoVACS 3.8 qui ne possède que des pièces made in TechnoFirst ;
- L'obtention de l'homologation Noise Ratio Rating pour notre casque NoiseMaster afin de pouvoir le vendre aux USA comme EPI ;

Notre Société a par ailleurs licencié Monsieur Stéphane Brosia, Directeur du développement, suite aux problèmes liés à la croissance externe ITC dont il a été le promoteur.

1.2. Activité des filiales

Nous vous rappelons que le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

Notre Société n'a actuellement qu'une seule société filiale, la société SAS TECHNOFIRST INDUSTRIES, qu'elle détient à 100 %.

Cette société n'a pas réalisé de chiffre d'affaires sur l'exercice clos le 31 décembre 2014.

La SAS TECHNOFIRST INDUSTRIES qui avait acquis 51 % du capital de la société I.T.C SYSTEMS, a cédé cette participation courant été 2014 en raison de l'absence de retour sur investissement et de l'absence de perspective d'amélioration.

Cette cession a généré pour la SAS TECHNOFIRST INDUSTRIES une moins-value de 372.209 €.

Le résultat de l'exercice de la SAS TECHNOFIRST INDUSTRIES s'est, compte tenu de cette moins-value, soldé par une perte de 417.910 €.

La créance de la Société TECHNOFIRST rattachée à cette participation a été provisionnée à hauteur de 100%, soit pour 795.602 euros.

Les opérations avec la société I.T.C. SYSTEMES ont été soldées, et l'impact pour la société TECHNOFIRST consiste en une perte exceptionnelle de 60.664 euros.

Il est enfin précisé qu'une procédure de liquidation judiciaire a été ouverte à l'encontre de la société I.T.C. SYSTEMES par jugement du Tribunal de commerce de Nîmes en date du 29 octobre 2014, soit postérieurement à la cession de ses titres par la SAS TECHNOFIRST INDUSTRIES.

1.3. Evènements importants survenus postérieurement à la date de la clôture de l'exercice écoulé jusqu'à la date du présent rapport

Notre Société a le plaisir d'annoncer que sont intervenus depuis la date de la clôture de l'exercice écoulé, les évènements suivants :

- Le lancement de la production des sèches cheveux de deuxième génération,
- Le lancement du casque Hifi Lite II.

1.4. Evolution prévisible de la situation de la Société et perspectives d'avenir

Le marché évolue correctement. La notoriété de notre Société se développe, notamment grâce aux recommandations de nos clients actuels mais aussi grâce à la pertinence de nos innovations. Ainsi, de plus en plus de nouveaux clients nous contactent sur les conseils de nos anciens clients, et la qualité de nos produits est de plus en plus reconnue, notamment par la concurrence dans le domaine du casque HIFI.

S'agissant de la gestion de nos brevets, nous remplaçons au fur et à mesure les brevets vieillissants, afin d'obtenir la plage la plus large possible d'exclusivité plutôt que d'avoir plusieurs brevets contemporains au sujet d'un même produit. Ces nouveaux brevets nous permettent d'être plus performant qu'avec les anciens brevets et de développer des produits plus performants à iso coûts.

L'investissement en recherche de notre Société restera majeur, et notre Société continuera de bénéficier d'un important Crédit d'impôt recherche (CIR).

A ce titre, il nous semble important d'apporter quelques explications sur une question récurrente relative à la rentabilité de notre Société et à l'impact du CIR sur nos résultats.

Pour mémoire, le CIR correspond à un remboursement fait par l'administration fiscale d'une partie des dépenses engagées par notre Société en matière de recherche et développement (30 % jusqu'à 100 millions d'euros).

Ainsi, afin d'obtenir un CIR de 100 par exemple, notre Société doit investir 300 en recherche et développement. Si dans cette hypothèse le résultat net de la société est de 50, cela veut dire que le résultat de la société aurait été de 250 sans les investissements en recherche et développement (-300) et sans le CIR (+100). Dans les deux cas la société est donc bénéficiaire et en mesure d'investir ! Il n'est donc pas cohérent d'analyser les résultats de la société sans tenir compte du CIR.

1.5. Activité en matière de recherche et de développement

Notre Société travaille sur plusieurs axes de recherche, dont notamment :

- Le casque NoiseMaster et ses dérivés ;
- Les silencieux aérauliques ActA et ASCa ;

- Les silencieux d'échappement ExAct ;
- Le double vitrage actif ;
- Le sèche-cheveux seconde génération.

En plus de cette recherche appliquée nous continuons à faire de la recherche sur les lois de contrôles, les algorithmes et les calculateurs rapides tels que le NoVACS 3.8.

1.6. Description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée

Nous n'avons pas détecté de risques majeurs pour notre Société au niveau juridique, industriel, financier ou environnemental.

II. PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Le bilan et le compte de résultat figurent en annexe.

2.1. Présentation des principaux postes du Bilan

Au 31 décembre 2014, le total du bilan de la Société s'élevait à 18.880.001 euros contre 18.074.310 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 4,46 %.

- Le montant brut des immobilisations s'élève à 19.586.574 euros au 31 décembre 2014.
- Compte tenu des investissements réalisés et après prise en compte des amortissements, le montant net des immobilisations a fortement augmenté de 15,07 %, passant de 13.087.125 euros à 15.058.907 euros.
- Le montant net de l'actif circulant est passé de 4.987.185 euros à 3.821.094 euros, dont :

- Matières premières	18.709 euros
- Produits intermédiaires et finis	205.390 euros
- Clients et comptes rattachés	1.871.487 euros
- Autres créances	1.404.035 euros
- Disponibilités	314.599 euros
- Charges constatées d'avance	6.873 euros
- Le montant des dettes a diminué de 13,41 %, de 4.333.138 euros à 3.752.250 euros, dont :

- Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3.004.292 euros
- Concours bancaires courants	269.901 euros

- Emprunts et dettes financières divers	13.911 euros
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	315.238 euros
- Dettes fiscales et sociales	139.623 euros
- Autres dettes	9.285 euros

- Le capital social s'établit au 31 décembre 2014 à 3.380.873 euros, et le compte Prime d'émission à 7.632.675 euros.

Le capital social a été augmenté d'un montant de 9.456 euros le 31 décembre 2013, par l'émission de 9.456 actions nouvelles de 1 euros de nominal chacune, émise avec une prime d'émission de 2,90 euros par action. Cette augmentation a cependant été inscrite dans les comptes à la date du 1^{er} janvier 2014.

Le capital social a été augmenté d'un montant de 47.266 euros le 20 mai 2014, par l'émission de 47.266 actions nouvelles de 1 euros de nominal chacune, émise avec une prime d'émission de 3 euros par action, soit une prime totale de 141.798 euros, réservée notamment à des catégories de personnes susceptibles d'investir dans le cadre d'un placement privé (Loi TEPA), ainsi qu'à des investisseurs qualifiés conformément à l'article L. 412-2-II-2 du Code Monétaire et Financier et à d'autres investisseurs actionnaires ou non de la société.

Le capital social a été augmenté d'un montant de 184.685 euros le 13 juin 2014, par l'émission de 184.685 actions nouvelles de 1 euros de nominal chacune, émise avec une prime d'émission de 3 euros par action, soit une prime totale de 554.055 euros, réservée notamment à des catégories de personnes susceptibles d'investir dans le cadre d'un placement privé (Loi TEPA), ainsi qu'à des investisseurs qualifiés conformément à l'article L. 412-2-II-2 du Code Monétaire et Financier et à d'autres investisseurs actionnaires ou non de la société.

Le capital social a été augmenté d'un montant de 28.758 euros le 31 décembre 2014, par l'émission de 28.758 actions nouvelles de 1 euros de nominal chacune, émise avec une prime d'émission de 3 euros par action, soit une prime totale de 86.274 euros, réservée notamment à des catégories de personnes susceptibles d'investir dans le cadre d'un placement privé (Loi TEPA), ainsi qu'à des investisseurs qualifiés conformément à l'article L. 412-2-II-2 du Code Monétaire et Financier et à d'autres investisseurs actionnaires ou non de la société.

2.2. Présentation du Compte de résultat

- Le chiffre d'affaires H.T. s'est élevé à 5.072.946 euros contre 4.431.200 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de + 14,48 % ;
- Le total des produits d'exploitation s'élève à 5.232.720 euros contre 4.320.911 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de + 21,10 % ;

- Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 4.443.737 euros contre 4.127.817 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de +7,65 % ;
- Le résultat d'exploitation ressort à 788.983 euros contre 193.095 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de + 308,60 % ;
- Le montant des traitements et salaires s'élève à 483.378 euros contre 435.452 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 11,01 % ;
- Le montant des charges sociales s'élève à 197.608 euros contre 184.213 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de + 7,27 % ;
- L'effectif salarié moyen s'élève à 11 contre 14 au titre de l'exercice précédent;
- Il est précisé que la Société n'a supporté aucune dépense de travail intérimaire.

Compte tenu d'un résultat financier négatif de (934.278) euros contre (166.768) euros au titre de l'exercice précédent, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à (145.295) euros contre 26.327 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de - 651,89 % ;

Compte tenu des éléments ci-dessus, du résultat exceptionnel de (69.750) euros contre 73.347 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de - 195,09 %, de l'impôt sur les bénéfices de (654.889) euros correspondant au crédit d'impôt recherche, **le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 439.845 euros** contre un bénéfice de 714.097 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de - 38,41 %.

Est joint en annexe au présent rapport, le tableau des résultats prévu par l'article R 225-102 du Code de commerce.

III. PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 439.845 euros de la manière suivante :

En réserve légale	109.051 euros
En compte Report à Nouveau créateur	330.794 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 15.127.751 euros.

Ainsi, après affectation, les capitaux propres se présenteront ainsi :

↳ Capital social	3.380.873 €
↳ Prime d'émission	7.632.675 €
↳ Réserve légale	338.088 €
↳ Réserves statutaires	73.202 €
↳ Report à nouveau	3.702.913 €
Total des capitaux propres	15.127.751 €

Rappel des dividendes distribués : Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices.

IV. LES DIRIGEANTS

INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX - Liste des mandats sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1, al. 3 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la Société :

Monsieur Christian CARME : cogérant associé de la SCI CABEL ;
cogérant associé de la SCI CARTEC ;
Président de la SAS TechnoFirst Industries ;
Gérant de la SARL I.T.C. Installations Techniques Climatiques.

Monsieur Stéphane FAY : gérant de la société ALTAYS.

Monsieur Marc LAIGRET : cogérant de la SARL TRANSITION DE MANAGEMENT

V. AUTRES INFORMATIONS

5.1. Les délais de paiement

En application des dispositions de l'article L 441-6-1 al.1 du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, à la clôture des deux derniers exercices, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs, par date d'échéance :

Exercice 2014	Echues à 30 jours	Echues à 60 jours	Echues à 90 jours	Echues à 120 jours
Dettes fournisseurs	185.351 euros	10.606 euros	8.560 euros	73.723 euros
Soit au total :	278.240 euros			

Exercice 2013	Echues à 30 jours	Echues à 60 jours	Echues à 90 jours	Echues à 120 jours
Dettes fournisseurs	137.562 euros	11.340 euros	16.798 euros	13.928 euros
Soit au total :	179.628 euros			

5.2. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 *quinquies* du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, telles que visées à l'article 39-4 du code général des impôts.

5.3. Contrôle des commissaires aux comptes

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de votre Commissaire aux comptes.

5.4. Participation des salariés au capital

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la Société au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2014 :

Le capital détenu par le personnel de la société à l'exclusion de Christian Carme est de 71 actions soit un pourcentage de 0.002 %.

Il n'est pas détenu de capital dans des sociétés liées au sens de l'article L225-180 du code du commerce.

5.5. Délégations de compétence consenties au conseil d'administration par l'assemblée générale

Il vous sera donné lecture des rapports complémentaires relatifs à l'usage qui a été fait, au cours de l'exercice, par le conseil d'administration au titre des délégations de compétence consenties par l'assemblée générale des actionnaires.

En outre, figure en annexe 4 du présent rapport, le tableau des délégations de compétence mises en œuvre au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

5.6. Situations des conventions règlementées

a). Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, le conseil d'administration a autorisé le 10 juillet 2014, une inscription d'un montant de 50.000 € sur le compte courant de Monsieur Christian CARME, suite à la cession à ce dernier par la SCI CARTEC d'une créance d'un même montant détenue à l'encontre de la société TECHNOFIRST. Cette créance correspondait sensiblement à trois factures émises par la SCI CARTEC que Monsieur Christian CARME a payées personnellement en lieu et place de la société TECHNOFIRST.

b). Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, a été poursuivie l'exécution des conventions suivantes déjà approuvées par l'assemblée générale :

- Contrat de location avec la société CARTEC ;
- Convention d'occupation avec la société CABEL.
- Convention de trésorerie conclue entre la société TechnoFirst SA et la société TechnoFirst Industries ;
- Compte courant de Monsieur Christian CARME dont le solde au 31 décembre 2014 inscrit au passif du bilan s'établit à 13.880,27 euros.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.



Le Conseil d'administration
Monsieur Christian CARME

Tableau des annexes aux rapports

ANNEXE 1/	TABLEAU DES RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES
ANNEXE 2/	TABLEAU DES DELEGATIONS DE COMPETENCE EXERCEES DURANT L'EXERCICE 2014
ANNEXE 3/	TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS
ANNEXE 4/	BILAN ET COMPTES DE RESULTAT

ANNEXE 1 - TABLEAU DES RESULTATS DE CES CINQ DERNIERS EXERCICES

	2010	2011	2012	2013	2014
I. - Situation financière en fin d'exercice :					
a) Capital social.	1.401.756	2.756.055	2.371.413	3.110.708	3.380.873
b) Nombre d'actions émises.	1.401.756	2.756.055	2.371.413	3.110.708	3.380.873
c) Nombre d'obligations convertibles en actions.	89.610	89.610			
II. - Résultat global des opérations effectives :					
a) Chiffre d'affaires HT	4.020.170	4.323.161	5.042.910	4.431.200	5.072.946
b) Bénéfices avant impôt, amortissements et provisions.	205.523	342.173	324.213	643.745	1.417.981
c) Impôts sur les bénéfices ¹ .	(466.597)	(236.893)	(583.557)	(614.423)	(654.889)
d) Bénéfices après impôts, amortissements et provisions.	227.329	122.285	493.114	714.097	439.845
e) Montant des bénéfices distribués.	0	0	0	0	0
III. - Résultat des opérations réduit à une seule action :					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions.	0,02	0,11	0,44	0,40	0,38
b) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions.	0,16	0,04	0,20	0,23	0,13
c) Dividende versé à chaque action.	0	0	0	0	0
IV. - Personnel :					
a) Nombre de salariés.	9	8	11	14	11
b) Montant de la masse salariale.	566.340	499.128	511.429	619.665	680.986
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, oeuvres, etc.).	13.569	17.723	18.099	19.107	19.374

¹ Ce poste comprend l'impôt sur le bénéfice de l'exercice et le CIR au titre de l'exercice.

ANNEXE 2 - TABLEAU DES DELEGATIONS DE COMPETENCE EXERCEES DURANT L'EXERCICE 2014

Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration par l'Assemblée générale mixte du 4 juin 2013

Nature de l'augmentation du capital envisagée : émission d'actions ordinaires nouvelles avec prime d'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservées à des catégories d'investisseurs définis ;

Montant de l'augmentation du capital envisagée : 6.000.000 euros, prime d'émission incluse ;

Modalités de l'augmentation du capital : en une ou plusieurs fois par souscription en numéraire ;

Durée de la délégation de compétence : 18 mois ;

Réunions du Conseil d'administration :

- 2 décembre 2013 : décision d'émettre 9.456 actions au prix unitaire de 3,90 €, prime d'émission incluse de 2,90 € ; période de souscription : du 2 au 31 décembre 2013 avec possibilité de clôture anticipée.
- 31 décembre 2013: clôture des souscriptions et constatation d'une augmentation de capital de 9.456 €.
Nouveau capital : 3.120 164 euros.
- 2 mai 2014 : décision de procéder à deux augmentations de capital au prix unitaire de 4 euros, prime d'émission incluse de 3 euros ; date de clôture des souscriptions : le 20 mai 2014 pour la première augmentation de capital, et le 13 juin 2014 pour la seconde augmentation de capital.
- 20 mai 2014 : constatation de la clôture des souscriptions de la première augmentation de capital et constatation d'une augmentation de capital de 47.266 euros.
Nouveau capital : 3.167.430 euros.
- 13 juin 2014 : constatation de la clôture des souscriptions de la seconde augmentation de capital et constatation d'une augmentation de capital de 184.685 euros.
Nouveau capital : 3.352.115 euros.

Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration par l'Assemblée générale du 16 juin 2014

Nature de l'augmentation du capital envisagée : émission d'actions ordinaires nouvelles avec prime d'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservées à des catégories d'investisseurs définis ;

Montant de l'augmentation du capital envisagée : 10.000.000 euros, prime d'émission incluse ;

Modalités de l'augmentation du capital : en une ou plusieurs fois par souscription soit en numéraire, soit par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société ;

Durée de la délégation de compétence : 18 mois ;

Réunions du Conseil d'administration :

- 12 novembre 2014 : décision de procéder à une augmentation de capital au prix unitaire de 4 euros, prime d'émission incluse de 3 euros ; période de souscription : du 1^{er} décembre à minuit au 31 décembre 2014 à minuit.
- 31 décembre 2014: clôture des souscriptions et constatation d'une augmentation de capital de 28.758 euros.
Nouveau capital : 3.380.873 euros.

ANNEXE 3 - TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations	Capital social	Quote part du capital social détenu	Capitaux propres au 31/12/2014	Chiffre d'affaires de l'exercice écoulé	Résultat de l'exercice écoulé
TECHNOFIRST INDUSTRIES SAS RCS de Marseille n° 794 173 609	80.000 €	100 %	(372.448 €)	Néant	(417.910 €)

ANNEXE 4 - BILAN ET COMPTES DE RESULTAT